



ARE 63 ans, prolongation des droits, trimestres à l'étranger

Par Luigi 49

Bonjour,

En faisant des recherches, je suis tombé sur ce forum et votre problème.

Je suis exactement dans le même cas: France Travail refuse de prolonger mes droits et ne tient pas compte des 85 trimestres travaillés en Belgique en plus des 77 français.

J'ai contesté en argumentant sur le fait que le droit européen prévoit le principe de totalisation des droit acquis dans les pays de l'UE.

Comment s'est terminé votre dossier? Avez-vous pu obtenir satisfaction et faire valider par France Travail vos 52 trimestres dans le calcul des 100 trimestres?

Merci pour votre aide.

Luigi49